



## **GUIDE DE PRECONISATIONS DE SECURITE SANITAIRE POUR LA REPRISE DES ACTIVITES DE MISE A DISPOSITION EN PERIODE D'EPIDEMIE DE CORONAVIRUS COVID-19**

COVID-19

Version à jour le 28/04/2020

En cette période d'épidémie du coronavirus responsable d'une maladie nommée Covid-19, **la priorité du S.A.A.T est d'adopter des mesures de prévention protégeant la santé de ses salariés, conformément aux responsabilités des employeurs, et de les inciter à veiller sur leur santé, leur sécurité et à celle de leur entourage.**

Ce document liste les mesures spécifiques à mettre en œuvre pour assurer les conditions sanitaires nécessaires aux salariés du S.A.A.T appelés à travailler en bureaux, ateliers, chantiers, domiciles, commerces et autres lieux, en complément de toute mesure sanitaire édictée par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de cette crise sanitaire d'ampleur exceptionnelle, la mise en œuvre de ces mesures est une condition incontournable pour reprendre l'activité du S.A.A.T plus sereinement. **Il appartient à tous de s'y conformer à la lettre.**

### **QUELS SONT LES RISQUES DE TRANSMISSION DU COVID-19 ?**

Le Covid-19 fait partie de la famille des coronavirus, qui forment une grande famille de virus responsables généralement de rhumes et de syndromes grippaux bénins.

Ils peuvent néanmoins présenter des formes graves, en particuliers chez des personnes fragiles (personnes âgées ou atteintes de maladies chroniques, nourrissons, femmes enceintes, etc...).

**La transmission du virus s'effectue par :**

- projection de gouttelettes contaminées,**
- postillons,**
- par contact physique principalement par les mains et surtout les mains non lavées**
- par contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement ou discussion de plus de 15 minutes en l'absence de mesure de protection....**

**-via des surfaces contaminées (objets, cartons, plastiques, poignées, ...) où le virus peut survivre quelques heures à quelques jours**

**-quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.**

**...ce qui en fait une maladie très contagieuse !**

Rappelez-vous que **vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre, même si vous n'avez pas de symptômes.**

A l'heure actuelle, il n'y a ni vaccin ni traitement spécifique.

**Seul le respect des mesures préventives permet de limiter les risques d'infection. Prévenir la contagion dans nos activités exige de porter une attention soutenue aux mesures barrières sur tous nos lieux de travail.**



## **1. EXIGENCES PREALABLES**

➤ **Obtenir systématiquement l'accord préalable écrit des Donneurs d'Ordre avant la reprise d'activité :**

-Pour chaque reprise de Mise A Disposition, le S.A.A.T formalise, après analyse, **une liste des conditions sanitaires** afin de s'assurer que les salariés mis à disposition pourront mettre en œuvre et respecter les directives sanitaires générales et les consignes complémentaires édictées dans ce guide, jusqu'à nouvel ordre.

Cette analyse prendra en compte :

- La capacité du S.A.A.T de reprendre son activité (selon des horaires de travail aménagés pour les permanents, selon les salariés disponibles pour les Mises A Disposition, selon les délais de traitement de la demande, etc...)
- Les conditions d'intervention extérieures ou intérieures
- Le nombre de personnes présentes lors de l'intervention
- La coactivité avec d'autres personnes

-L'organisation proposée visera à limiter autant que faire se peut la coactivité et à préciser les conditions de respect des mesures sanitaires dans le cas où la coactivité n'est pas évitable.

-Pour les clients particuliers, il convient que ces derniers acceptent les conditions générales d'intervention, et en particulier les conditions spécifiques d'hygiène et de règles sanitaires (capacité à respecter les gestes barrières, distance minimale d'un mètre avec toute personne, accès à un point d'eau pour le lavage des mains, accès aux installations d'hygiène).

## **2. CONSIGNES GENERALES :**

➤ **Respecter strictement les gestes barrières, et en particulier :**

- **Respect d'une distance minimale d'un mètre entre les personnes à tout moment**, sauf consignes particulières indiquées ci-après.
- **Lavage approfondi et fréquent des mains à l'eau et au savon liquide**, a minima en début de journée, à chaque changement de tâche, et toutes les 2 heures en cas de port non permanent des gants, après contact impromptu avec d'autres personnes ou port d'objets/de papiers récemment manipulés par d'autres personnes.  
Séchage avec essuie-mains en papier à usage unique (voir détail ci-dessous). **Se laver les mains, ou utiliser du gel hydroalcoolique, avant de boire, manger et fumer.**
- Respecter les consignes émises par les autorités sanitaires
- **Rappeler aux personnels la nécessité d'éviter de se toucher le visage, avec ou sans gants, et sans nettoyage préalable des mains.**

## LE LAVAGE DES MAINS



**La possibilité de se laver les mains avec l'accès à un point d'eau et du savon liquide est une condition incontournable pour autoriser l'activité.**

**Revoir avec les salariés du S.A.A.T les consignes de lavage des mains.** Celle-ci est important pour éviter toute contamination. Utilisons le moyen de communication adapté à chaque personne : affiche ci-dessous, vidéo « Comment se laver efficacement les mains au savon doux? »

+ rappels réguliers des consignes ci-dessous à l'oral



### Consignes générales pour le lavage des mains :

- Privilégier le lavage des mains (donc avoir des points d'eau à disposition)
- Mettre à disposition du savon liquide et des essuie-mains en papier à usage unique
- Dans la mesure des disponibilités, du gel hydroalcoolique sera mis à la disposition des salariés au S.A.A.T
- Adopter des pratiques de lavage préservant au maximum votre peau :
  - ✓ Utiliser de l'eau froide ou tempérée
  - ✓ Se sécher les mains
  - ✓ Appliquer régulièrement une crème pour les mains

**Comment mettre et enlever des gants à usage unique?**

<http://www.apogees-ess.org/wp-content/uploads/2020/04/Gants-à-usage-unique.mp4>

**Comment utiliser le gel hydroalcoolique efficacement ?**

<http://www.apogees-ess.org/wp-content/uploads/2020/04/Utilisation-SHA.mp4>



# GUIDE DE PRECONISATIONS DE SECURITE SANITAIRE POUR LA REPRISE DES ACTIVITES DE MISE A DISPOSITION EN PERIODE D'EPIDEMIE DE CORONAVIRUS COVID-19

COVID-19

## LE PORT DU MASQUE DE PROTECTION RESPIRATOIRE

- Le port du masque est obligatoire dans les cas suivants :

Travail ou Echanges à moins d'un mètre avec une autre personne pour les travaux extérieurs  
Intervention en ménage, garde d'enfants, préparation de repas, livraison de courses  
Ainsi que dans toutes les autres interactions avec d'autres personnes de moins d'1 mètre !

Former les salariés du S.A.A.T à l'utilisation des masques respiratoires mis à disposition par le S.A.A.T.  
La bonne utilisation est importante pour éviter toute contamination.  
Utilisons le moyen de communication adapté à chaque personne : affiche ci-dessous, vidéo «Savoir mettre et enlever un masque respiratoire <https://youtu.be/zl2-ChcyRaM> »  
+ rappels réguliers des consignes à l'oral

### Comment bien utiliser SON MASQUE ?



**Ce qu'il faut FAIRE**

- Avant de mettre ou d'enlever votre masque, lavez-vous les mains au savon ou au SHA (Solution Hydro-Alcoolique).
- Prenez votre masque par les élastiques et dépliez-le pour que le nez et le menton soient bien couverts.
- Une fois le masque positionné, vous ne devez plus le toucher.

**Ce qu'il faut EVITER de faire**

- Toucher son masque quand il est positionné
- Baisser le masque sur son menton
- Réutiliser le masque après l'avoir enlevé

**Pour entretenir votre masque GARRIDOU®**

- Lavez-le à la machine à 60°
- Conservez-le dans un contenant propre et sec
- Le masque doit être lavé après 4h d'utilisation maximum.

### Consignes sur l'utilisation des masques fournis par le S.A.A.T à ses salariés :

#### Le masque résilience

Le masque Résilience est destiné aux personnels affectés à des postes ou missions comportant un contact régulier avec le public. Il a été validé par la Direction Générale de l'Armement (DGA) et lavable à 60°C.

Ce type de masque est destiné à éviter lors de l'expiration de celui qui le porte, la projection de sécrétions des voies aériennes supérieures ou de salive pouvant contenir des agents infectieux transmissibles :

- Par voie de gouttelettes (transmission par des gouttelettes de salive ou de sécrétions des voies aériennes supérieures)
- Par voie aérienne (transmission aéroportée par de fines particules de moins de 5 microns)

DESCRIPTIF PRODUIT

Taille unique  
2 élastiques  
Forme bec de canard  
Couleur : blanc

COMPOSITION

52% Polypropylène  
38.5% Polyester  
9.5% Viscose

### ENTRETIEN du masque par chaque salarié

- Lavage 60°C
- Non stérilisable
- Laver le masque régulièrement après utilisation (par demi-journée)
- Repassage : 110° maximum



## **GUIDE DE PRECONISATIONS DE SECURITE SANITAIRE POUR LA REPRISE DES ACTIVITES DE MISE A DISPOSITION EN PERIODE D'EPIDEMIE DE CORONAVIRUS COVID-19**

COVID-19

### ➤ Contrôler l'accès des salariés sur les lieux de travail :

- Refuser l'accès sur les lieux de travail et faire rester chez elle, avec le port d'un masque, toute personne présentant des symptômes de maladie, en particulier toux, température, perte d'odorat et/ou du goût.
- Questionner les salariés lors de la reprise d'activité (« Questionnaire santé » en annexe)

### ➤ Assurer une information et communication de qualité avec les salariés :

L'information des salariés est essentielle en cette période de pandémie, en assurant la bonne compréhension des consignes. C'est une condition de leur adhésion aux mesures préconisées, qui demandent l'engagement et la bonne volonté de chacun.

- Le représentant CSE du S.A.A.T y sera associé
- La survenue d'un cas sur un lieu de travail doit être signalée aux collègues dans un souci de transparence et d'incitation aux respects des règles
- Les consignes de sécurité, peuvent être transmises par contact téléphonique, en invitant le personnel à lire les affiches récapitulatives, par mail ou SMS. Si contact physique, veiller à la distanciation sociale !

### **Fournitures générales nécessaires au respect des consignes sanitaires internes aux locaux du S.A.A.T :**

- Désinfectant type : vinaigre blanc ou Javel diluée pour les sols, alcool ménager ou alcool à 70° imbibée sur un essuie-tout sur les mobiliers (claviers d'ordinateurs, poignées de porte, téléphones, sous-mains en plastique pour le bureau d'accueil)
- Lingettes désinfectantes (poignées et clés de voiture, outillage)
- Savon liquide
- Essuie-mains jetables
- Sac à déchets (essuie-tout usagé, gants jetables, etc...)
- Gants usuels de travail
- Gants jetables pour manipulation de documents, de poubelles et pour le nettoyage/désinfection
- En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, bidons d'eau clairement marqués « eau de lavage mains »
- Gel hydroalcoolique (en complément)
- Masques de protection
- Film étirable



## **GUIDE DE PRECONISATIONS DE SECURITE SANITAIRE POUR LA REPRISE DES ACTIVITES DE MISE A DISPOSITION EN PERIODE D'EPIDEMIE DE CORONAVIRUS COVID-19**

COVID-19

### **3. CONSIGNES PARTICULIERES :**

#### **BUREAUX ET ATELIER :**

- Aérer les locaux 2 fois par jour
- Avoir le strict minimum de personnels présents sur le site
- **Assurer un affichage fort et visible des consignes sanitaires**
- Respecter, en toutes circonstances, une distance d'au moins un mètre entre les personnes, en mettant en place un système de barriérage, une organisation des postes de travail et circulations intérieures
- Limiter l'accès aux salles et espaces collectifs dont cuisine
- Indiquer clairement la localisation des lavabos et afficher l'obligation de lavage des mains avec un affichage adéquat
- Mettre à disposition des flacons de gel hydroalcoolique à proximité des surfaces de contact (table atelier, console à l'entrée de l'accueil)
- Organiser la mise à disposition du matériel et des fournitures pour réduire au minimum les passages des salariés et autres
- Privilégier l'arrivée des salariés directement sur le lieu de travail
- Privilégier le dépôt de documents dans la boîte aux lettres du S.A.A.T.  
Des horaires d'accueil téléphonique au S.A.A.T seront privilégiés dans un 1<sup>er</sup> temps (pas d'accueil physique).

#### **VEHICULES :**

- Veiller à assurer la distance minimale d'un mètre entre les personnes
- Prévoir la désinfection des surfaces de contact entre chauffeurs (volant, boutons de commande, poignée de changement de vitesse, boutons de radio, etc...) et la mise à disposition de lingettes désinfectantes et de gel hydroalcoolique
- Privilégier les modes de transport individuel

#### **LIEUX DE VIE :**

- Lieux de vie, de contacts et d'échanges (de type cuisine) sont des espaces où l'organisation des présences et des déplacements doit faire l'objet d'une attention soutenue.
- Faire respecter de façon stricte les consignes de lavage des mains à l'eau et au savon avant les repas
- Nous ne pourrons pas assurer la désinfection quotidienne du micro-ondes, réfrigérateur : nous condamnons la cuisine jusqu'à nouvel ordre.
- Privilégier la gamelle et un thermos individuels apporté par chacun



## **GUIDE DE PRECONISATIONS DE SECURITE SANITAIRE POUR LA REPRISE DES ACTIVITES DE MISE A DISPOSITION EN PERIODE D'EPIDEMIE DE CORONAVIRUS COVID-19**

COVID-19

### **ACTIVITES DE TRAVAUX :**

Se reporter aux fiches sanitaires Covid-19, en lien avec vos fonctions et vos domaines d'intervention :

- Fiche « Permanents du SAAT : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ? »
- Fiche-métier Covid « Sur un chantier d'espaces verts »
- Fiche-métier Covid « Chantier de travaux agricoles »
- Fiche-métiers Covid « Activités agricoles et saisonnières »
- Fiche-métiers Covid « Garde d'enfants / Aide aux devoirs »
- Fiche-métiers « Interventions à domicile : ménage, repas, courses, petits travaux d'intérieur »

#### **-Questionnaire sur l'état de santé du salarié**

Cette fiche constitue un auto-diagnostic destiné aux salariés du S.A.A.T.

Il permet d'évaluer son état de santé avant de se rendre sur son lieu de travail, ou bien en y arrivant, voire en cours de journée afin de surveiller son état de santé.

En aucun cas, ce questionnaire ne doit être recueilli par l'équipe du S.A.A.T ni par un Donneur d'ordre.

- Fiche sanitaire Donneur d'Ordre « PARTICULIER » et Fiche sanitaire Donneur d'Ordre « PROFESSIONNEL »

#### Sources :

- Prévention BTP
- Ministère du Travail